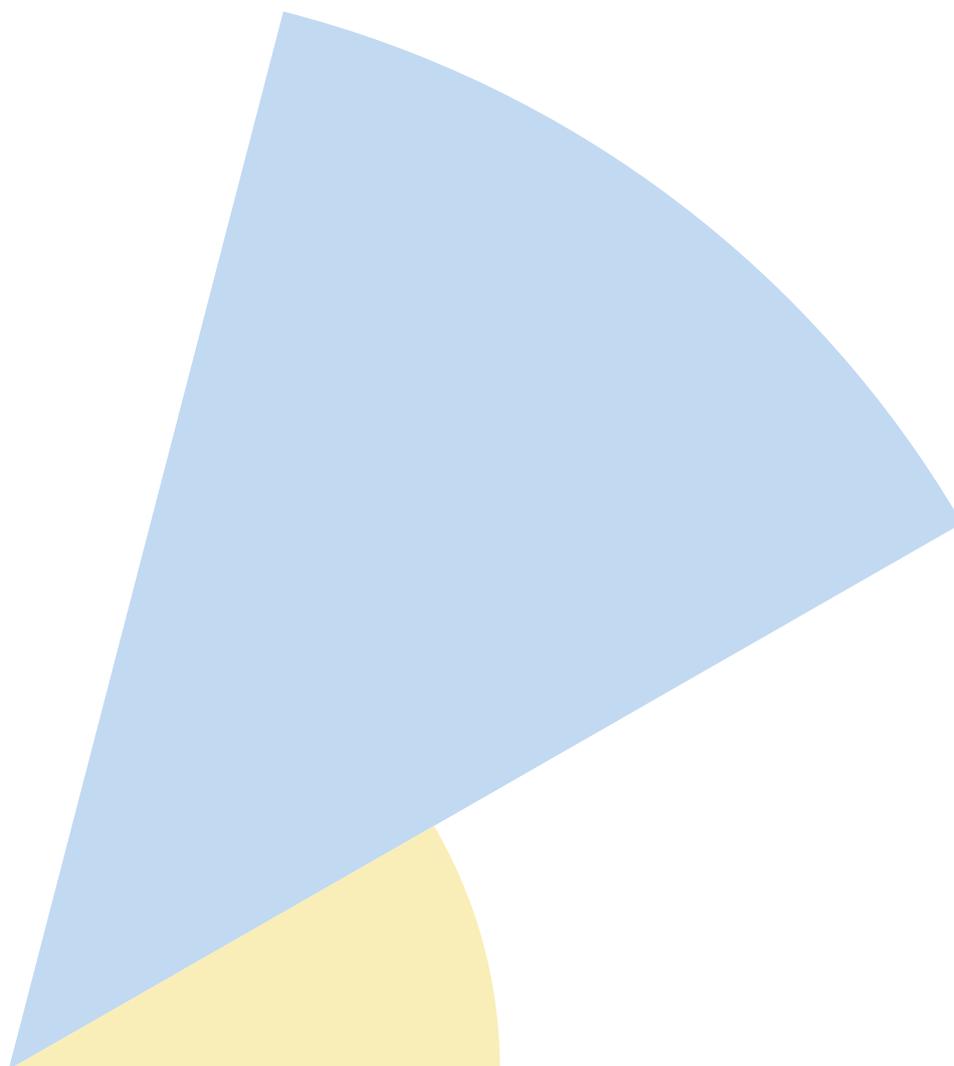


La pauvreté monétaire dans le Grand Est



La pauvreté monétaire dans le Grand Est

Dans le Grand Est, 14,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de pauvreté en 2020. Le niveau de vie médian des ménages pauvres est deux fois plus faible que celui de l'ensemble des ménages. Dans plus de la moitié des départements de la région, le taux de pauvreté dépasse la moyenne métropolitaine. La pauvreté touche particulièrement les moins de 40 ans, les familles monoparentales et les ménages qui résident dans les zones urbaines denses. Les prestations sociales représentent la plus grande part du revenu disponible des ménages pauvres. Sans ces mécanismes de redistribution, 21,5 % des ménages du Grand Est seraient considérés comme pauvres.

En 2020 dans le Grand Est, 14,5 % de la population des ménages fiscaux vit sous le seuil de **pauvreté monétaire**. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du **niveau de vie médian** métropolitain. En 2020, il équivaut pour la source Filosofi à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). Ce dénombrement n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, il ne prend pas en compte certaines personnes susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou des sans-abris.

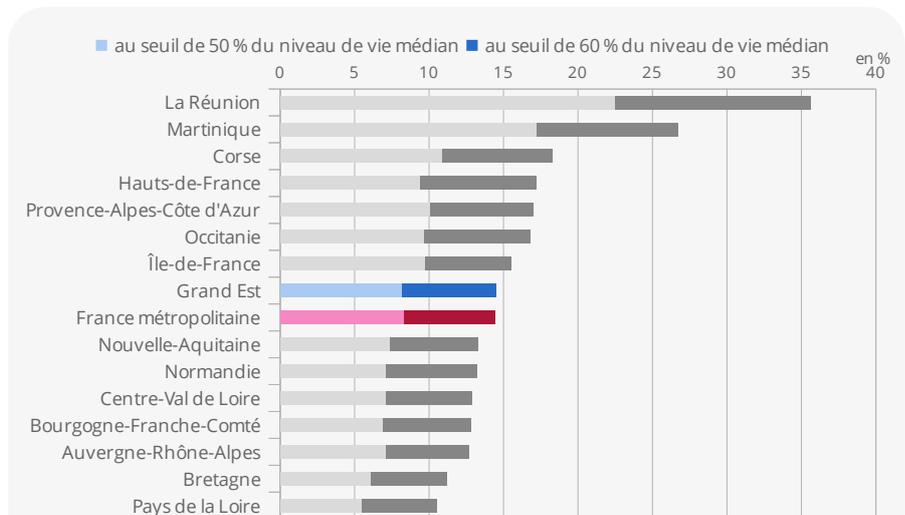
Le Grand Est fait partie des régions métropolitaines où le taux de pauvreté est relativement modéré. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 6^e position **► figure 1**. En 2020, son taux de pauvreté est 0,1 point de pourcentage plus élevé que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux reste pour le Grand Est proche de la moyenne nationale : 8,2 % contre 8,3 % en France métropolitaine. Le classement des régions n'est pas réellement modifié.

Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de pauvreté : il s'établit dans le Grand Est à 10 780 euros annuels par unité de consommation (UC), contre 10 740 pour la population en situation de pauvreté de l'ensemble de la France métropolitaine.

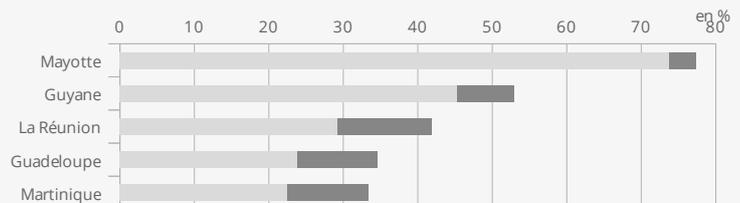
Ce niveau de vie médian des personnes pauvres est deux fois inférieur à celui de l'ensemble de la population de la région (22 300 euros par UC). Seules quatre régions ont un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible : Occitanie (10 730 euros par UC), Corse (10 630), Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 600) et Île-de-France (10 340).

► 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.



Source : Insee, Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM).

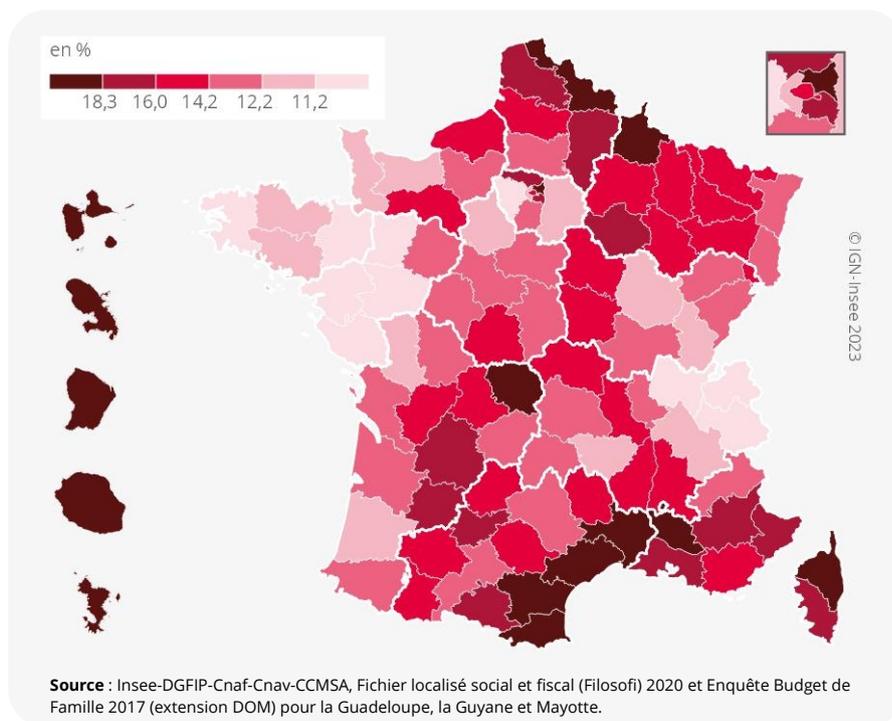
Note : du fait de la moindre qualité des sources administratives (notamment des adresses manquantes ou incomplètes), la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte n'ont pour l'instant pas pu être intégrées dans Filosofi. Pour pallier ce problème, l'enquête Budget de famille (BDF) réalisée par l'Insee dans tous les DOM en 2017 a été mobilisée. Elle permet notamment de calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalités monétaires sur tous les DOM et de comparer ces territoires entre eux.

Une pauvreté supérieure à la moyenne dans six départements sur dix de la région

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis, avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que sur les départements du pourtour méditerranéen et dans ceux du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 % et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, six départements de la région ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne de France métropolitaine. Les Ardennes (18,3 %) et l'Aube (16,2 %) se classent à la 10^e et 22^e place des départements les plus touchés par la pauvreté. La Moselle (15,3 %), la Haute-Marne (15,0 %), les Vosges (14,9 %) et la Meurthe-et-Moselle (14,6 %) sont entre la 28^e et 41^e position. Avec un taux de 14,2 %, la Marne et la Meuse atteignent la 49^e place de ce classement, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (13,2 %) la 58^e.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

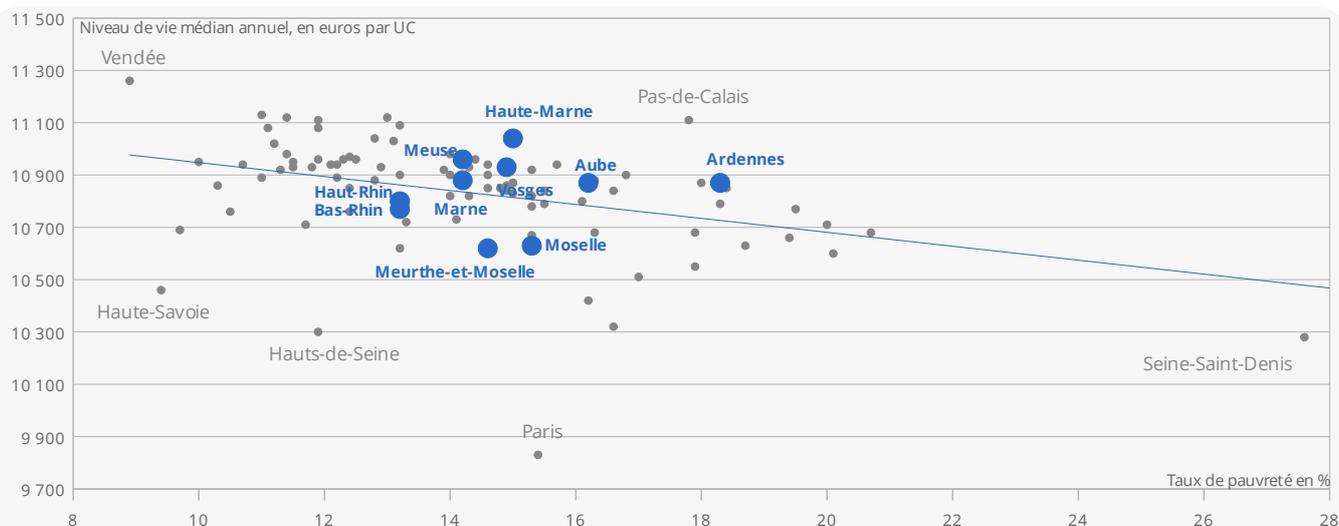


En Haute-Marne, le niveau de vie médian des ménages pauvres est le plus élevé de la région

Sur le territoire national, un taux de pauvreté élevé s'accompagne généralement d'un niveau de vie médian des personnes pauvres plus faible ▶ **figure 3**.

Dans le Grand Est, cette relation ne se vérifie pas toujours. Dans les Ardennes, le taux de pauvreté est de 18,3 % et le niveau de vie médian des ménages pauvres est de 10 870 euros, identique à celui de l'Aube où le taux de pauvreté est de 16,2 %. La Haute-Marne se démarque par un niveau de vie médian de la population pauvre (11 040 euros par UC) parmi les dix plus élevés de métropole.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : dans la Meurthe-et-Moselle, le taux de pauvreté est de 14,6 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 620 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Les moins de 40 ans et les familles monoparentales les plus exposés à la pauvreté

Le taux de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. Il atteint 24,2 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 8,8 % dans le cas où le référent est âgé de 75 ans ou plus ▶ **figure 4**.

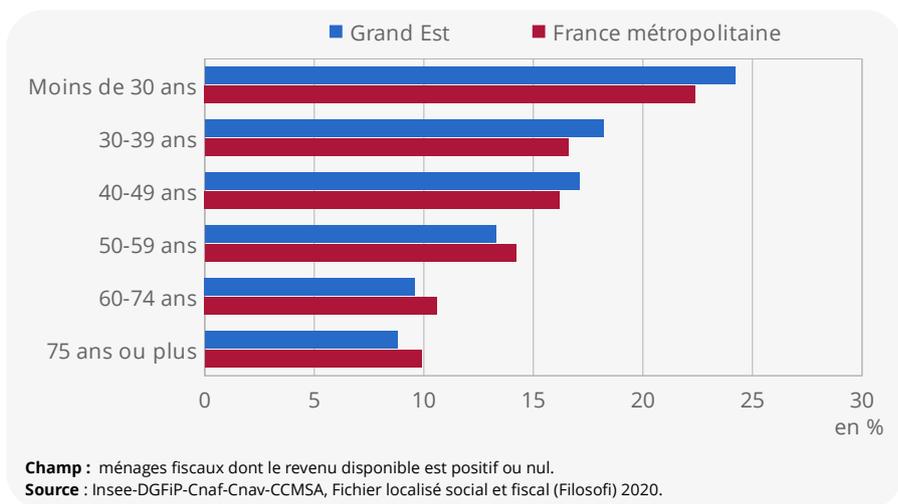
Lorsque le référent fiscal a moins de 50 ans, les habitants de la région sont plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine. C'est l'inverse au-delà de 50 ans.

Les écarts sont plus marqués pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 40 ans (plus de 1,6 point d'écart avec la moyenne nationale). Le Grand Est fait partie des cinq régions de France métropolitaine où la pauvreté des jeunes et des adultes de moins de 40 ans est la plus fréquente.

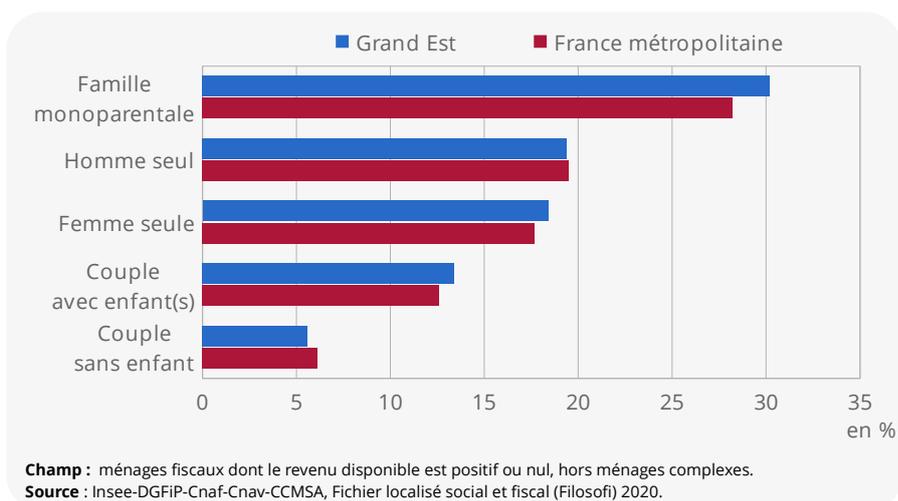
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

Dans le Grand Est, 30,2 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté ▶ **figure 5**. Les membres des familles monoparentales apparaissent ainsi 2,1 fois plus souvent pauvres que ceux de l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). Le Grand Est occupe le 4^e rang des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé. Après les familles monoparentales, ce sont les personnes vivant seules, femmes (18,4 %) ou hommes (19,4 %), qui sont les plus concernées par la pauvreté, devant les couples avec enfant(s) (13,4 %) et ceux sans enfant (5,6 %). À l'exception des hommes seuls et des couples sans enfant, les ménages de la région sont plus exposés que les ménages du même type au niveau métropolitain. C'est pour les familles monoparentales que l'écart avec la moyenne métropolitaine est le plus marqué.

▶ 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



▶ 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part. Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints. Néanmoins, l'observation de la situation des personnes seules montre que les ménages composés de

femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (41,7 % dans le Grand Est, 40,7 % en France métropolitaine) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (respectivement 25,1 % et 25,7 %). Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

La pauvreté touche deux ménages sur dix dans les communes urbaines denses

La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

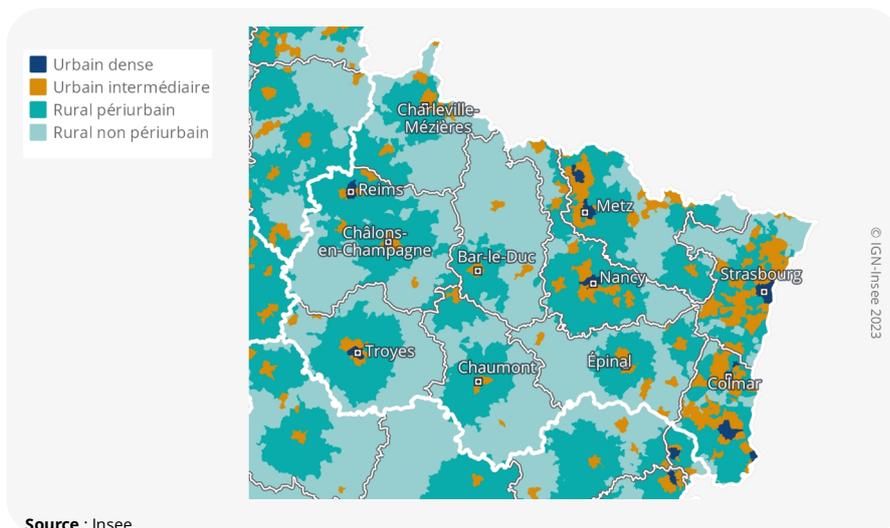
La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les **communes urbaines denses**, comme Nancy, Reims, Strasbourg et quelques communes limitrophes, où elle touche 21,6 % de la population des ménages, contre 18,1 % en France métropolitaine

▶ **figure 7**. Le taux de pauvreté est moins élevé au sein des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires tels que Longwy, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières et des communes urbaines de plus petite taille. Il reste toutefois supérieur au taux observé au plan national (14,4 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

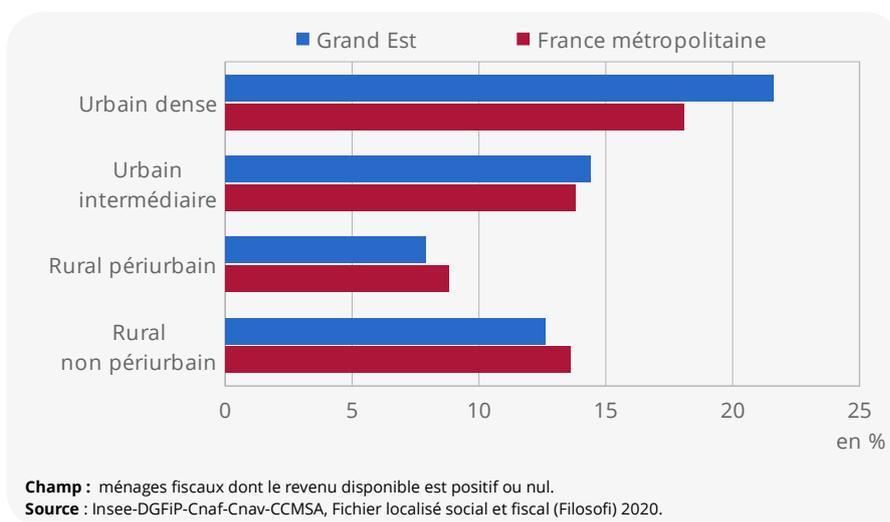
Les **communes rurales** sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » sont les moins touchées par la pauvreté (7,9 %). Dans les **communes rurales non périurbaines**, en général plus isolées, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les précédentes (12,6 %). Le taux de pauvreté pour les **communes rurales** reste d'un niveau inférieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 8,8 % et 13,6 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus importants dans les métropoles que dans les communautés de communes situées autour ▶ **figure 8**. Les intercommunalités au nord des Ardennes et dans le Bassin houiller lorrain font partie des EPCI ayant les taux de pauvreté les plus élevés au niveau national.

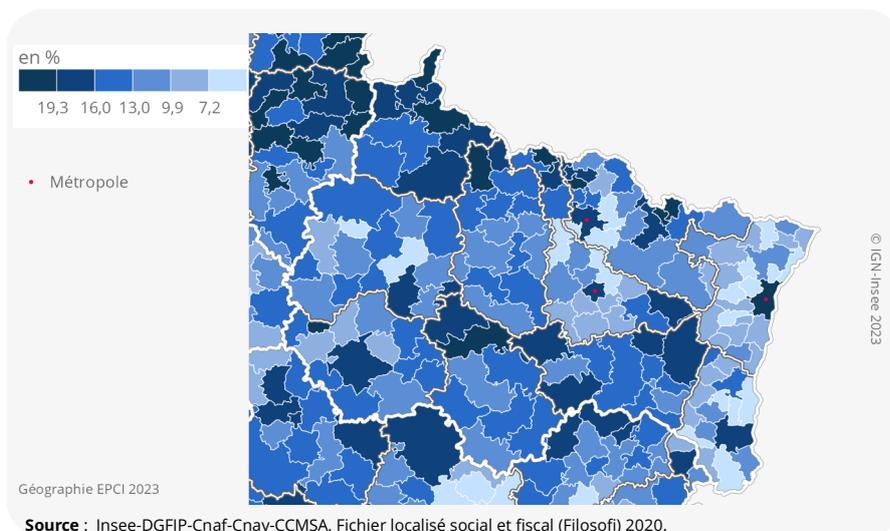
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Revenu disponible des ménages pauvres : une part élevée de prestations sociales

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent, outre leur faible niveau, par une structure particulière.

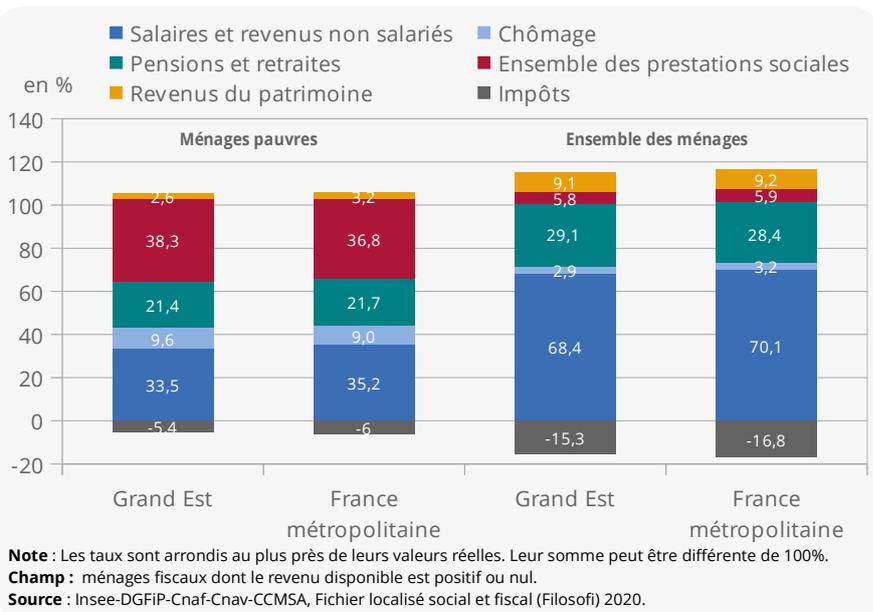
Dans le Grand Est, les prestations sociales constituent ainsi 38,3 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part sept fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (5,8 %) ▶ **figure 9**. Dans la région, la part des prestations sociales pour les plus pauvres est plus élevée qu'en France métropolitaine (respectivement 38,3 % et 36,8 %). Au sein des prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (17,9 %). Le reste se partage entre prestations logement (10,3 %) et prestations familiales (10,1 %). En 2020, le Grand Est se situe au 8^e rang des régions métropolitaines pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population des 60 ans ou plus est de 2,5 %, et situe la région au 5^e rang.

Les indemnités de chômage sont plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9,6 % du revenu disponible contre 2,9 % pour l'ensemble des ménages.

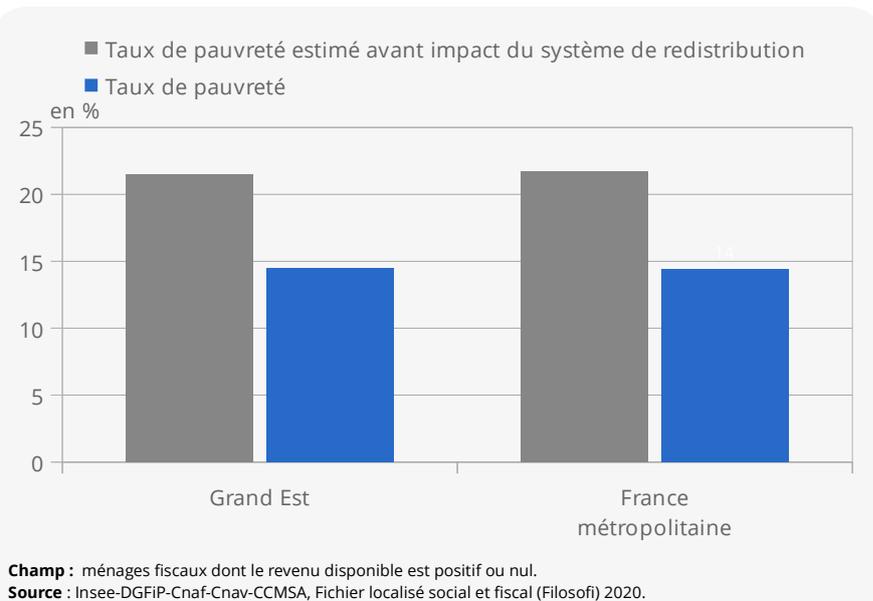
On observe des proportions inverses concernant les revenus du patrimoine (2,6 % contre 9,1 %). Les pensions, retraites et rentes, ne constituent que 21,4 % du revenu disponible après redistribution. Les revenus d'activité, salariée ou non salariée, composent eux aussi une part non négligeable des revenus disponibles des ménages en situation de pauvreté (33,5 %), mais nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (68,4 %).

Les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou simplement faiblement rémunérés.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution permettent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 21,5 % des ménages du Grand Est pourraient être considérés comme pauvres ▶ **figure 10**.

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 33 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine, le Grand Est étant la 9^e région où l'effet redistributif est le plus marqué.

Au niveau départemental, la réduction du taux de pauvreté varie de 30 % en Moselle à 35 % dans l'Aube et la Marne.